

10.11.1991 M.S.
REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION
DES CARRIERES ADMINISTRATIVES

TES du 19 Juin 1993
DECRET N° 93-296 /MFPRA.DGFP.DG CA.SAV.
12.M.S.

Portant Promotion à trente (30) mois et
à trois (3) ans au titre de l'année 1990
de certains fonctionnaires des cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Services
Administratifs et Financiers S.F - (Admi-
nistration Générale) en tête OBONGO-
ANGA (Franchel.)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/IS.S /

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte
du Statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/EF du 09 Mai 1962, fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962, fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des S.F. ;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05 Juillet 1962,
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 05 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage
des effets financiers des avancements et des révisions des situa-
tions administratives ;
(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992, portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992, portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992, portant
organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 1000 du 21 Juin 1958, fixant les règles
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 93-296 /MFPRA.DGFP.DG CA.SAV. du 19 Juin
1993 portant Inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1990
des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Administratifs et Financiers - S.F - (Administration Générale)
et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes
cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans en tête MOUNDOSSO
(Albert.)

(T) E C R E T E :

.../...

AM

ARTICLE 1er.- Sont promus aux échelons ci-après à trente (30) mois et trois (3) ans au titre de l'année 1990, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) dont les noms suivent ACC = néant.

ADMINISTRATION GENERALE

ADMINISTRATEURS

AU 2° ECHELON, INDICE 890

- OBONGO-ANGA (Franchel) Pour compter du 20.04.1991 MCPME
- MOUBIMA Ignace Pour compter du 18.03.1991 ✓ D.G.D.
- VOUKAMBA (Jean Baptiste) Pour compter du 09.05.1991 ✓ M.F.B.

AU 6° ECHELON, INDICE 1300

- MAÏOULA (Alexandre) Pour compter du 12.01.1991 ✓ M.F.B.

ARTICLE 2.- Le présent arrêté qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 19 Juin 1993

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Reformes Administratives,

Jean Prosper KOYO.-

Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

- JORC..... 1
- DGFP/DGCA..... 2
- DGB/DGCF..... 4
- BSTAT.DGFP/.... 4
- D.G.D..... 1
- M.F.B..... 1
- INTERESSES..... 3
- DOSSIERS..... 6
- SGG/BC..... 1./-